

Saint Mars Magazine



Plantation du verger communal
samedi 20 mars 2021



Règles à retenir



Recensement
Militaire

SOMMAIRE

Le Mot du Maire P.2

Le coin des infos P.3-4

Culture P.5

Les Ecoles P.6-7

Associations P.8-9

Zoom P.10

Une page d'histoire P.11

Juste pour rire ! P.12



Directeur de la publication :

Laurent TAUPIN

Responsable de la publication :

Jean-Mark FAFIN

Responsable éditorial :

Bérengère GUITTET

Création graphique conception & réalisation :

ZigZag Graphistes indépendants -
Courdemanche 72150

contact@zigzag.click / 0243442823



Ce produit est certifié FSC®
La certification FSC® garantit que
ces produits sont imprimés sur des
matériaux provenant de forêts gérées
selon des normes standards environ-
nementales, sociales et économiques
très strictes.

Le Mot du Maire

Les travaux d'extension de notre restaurant scolaire pour l'accueil des enfants de maternelle sont terminés. Cette extension va permettre d'accueillir tous les enfants en un seul et unique service et d'améliorer la qualité du service pour nos tout petits.

Un audit énergétique a été réalisé au mois d'avril sur tout le complexe scolaire et la salle polyvalente afin de prévoir des travaux importants d'isolation de ces bâtiments. Nous entamerons ensuite un programme de rénovation cette année et l'année prochaine.

Le 20 mars 2021, tous les enfants nés en 2019 étaient invités à planter un arbre fruitier (pommier, poirier, prunier).

Cette opération « Une naissance, un arbre », en partenariat avec la Région va continuer pendant 4 ans afin de réaliser ce verger communal. Nous solliciterons, dès l'automne prochain tous les habitants pour constituer une association pour faire vivre ce verger communal (entretien, cueillette, animation...). Avis aux amateurs...

Au mois de juin, nous entamerons des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Grand'Maison.

Un aménagement suivra ensuite pour une mise en sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes.

Enfin depuis plus d'un an, nous vivons tous avec la pandémie du Covid-19. Nous espérons tous en sortir le plus rapidement possible. Mais soyons patient, attendons qu'un maximum d'entre nous soit vacciné pour pouvoir nous retrouver pour les activités associatives, les matchs de sport, les fêtes communales...

En attendant, restez prudents et prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Maire, Laurent TAUPIN

Capture des pigeons

Nous avions sur la commune une population importante de pigeons qui générerait de nombreux désagréments sur les bâtiments privés, les bâtiments publics et la voirie. Malgré une intervention hebdomadaire d'un de nos agents, ces désagréments étaient de plus en plus visibles, surtout suite à l'aménagement de notre centre bourg.

Après avoir étudié 3 possibilités différentes, nous avons signé en début d'année un contrat de 3 mois (coût : 4800 € TTC) avec un fauconnier du sud Sarthe pour réaliser des captures dans une cage. La cage est disposée avec 1 ou 2 pigeons et de la nourriture. Le fauconnier passe toutes les semaines ou tous les 15 jours en fonction des besoins, récupérer les pigeons capturés. Dans un même temps, il forme nos agents techniques à poursuivre après le contrat, la capture pour maintenir une population raisonnable.

En effet il doit toujours exister une petite population de pigeons afin que le lieu ne soit pas vacant et qu'une nouvelle population plus importante ne vienne s'y loger.



Le Coin des Infos

Du nouveau sur la commune !

Tout administratif 72 (administratif pour professionnels et particuliers), créée le 1er mars 2021.

J'ai voulu créer cette micro-entreprise afin de pouvoir mettre en pratique tout mon savoir. Après avoir passé plus de 10 ans à l'étranger pour travailler avec des américains, des russes ainsi que des entreprises européennes (France, Espagne, Angleterre), j'ai voulu sortir du système privé afin de voler de mes propres ailes et offrir ma polyvalence professionnelle au service des TPE, PME, PMI et entrepreneurs. Je travaille sur le site des professionnels ou à distance. Mon petit plus consiste également à réconcilier les salariés avec la langue française. Des ateliers orthographe – grammaire sont proposés en vidéo conférence ou sur site. A la fin de chaque atelier est remis aux participants un livret récapitulatif.

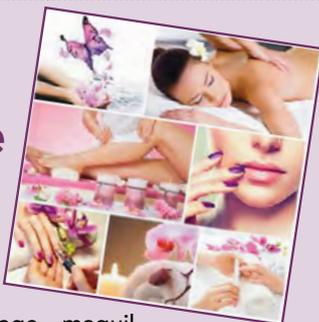


Mes services sont proposés également aux particuliers qui souhaitent de l'aide pour tout ce qui concerne l'administratif (relations entre les différents services nationaux CAF, ANPE, EDF et tout autres dossiers administratifs lourds à remplir).

www.toutadministratif72.fr
contact@toutadministratif72.fr
Delphine MASS 06.50.03.41.07

Pauline, votre esthéticienne à domicile

Pauline vous propose sur Saint Mars d'Outillé et ses alentours, différentes prestations (épilation, soin visage, maquillage, manucure, beauté des pieds, modelage et soin du corps, cure de palpé roulé ...). Pas le temps en semaine, Pauline est disponible le dimanche ! Alors laissez-vous vous faire chouchouter !



06.48.76.08.63

Facebook : Pauline votre esthéticienne à domicile

Travaux

4 emplacements « minute » ont été créés place des Commerces. Les coussins Berlinois ont été installés sur la rue Clément Maudet afin de limiter la vitesse encore trop excessive ...

Cimetière

Nous vous remercions de bien vouloir laisser sur place les outils de jardin destinés à nettoyer les tombes. Ceux qui les ont empruntés par mégarde, merci de bien vouloir les remettre en place...

La Mairie

vous accueille

Lundi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30
(Uniquement Urbanisme)

Mardi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30

Mercredi de 9h00 à 12h00

Jeudi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30

Vendredi 9h00 à 12h00
(Uniquement Urbanisme)
et de 14h00 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h00

02.43.42.74.38

www.stmarsdoutille.fr

facebook

La Poste

vous accueille

4 rue Victor Hugo

02.43.42.73.69

Du lundi au vendredi

de 9h30 à 12h00

Ouverture le samedi matin

de 10h00 à 12h30

(semaine paire)

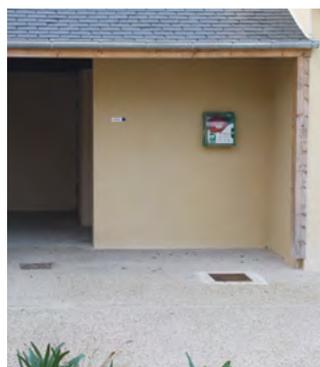
Assistante sociale

Madame CANAL vous reçoit sur rendez-vous **le mardi**

de 9h30 à 11h30 à la mairie
02.43.20.65.15

Possibilité de rendez-vous à son bureau ou au domicile.

Pour information Emplacement des défibrillateurs sur la commune



Respectivement,
Salle des fêtes, complexe sportif, toilettes publiques place des Commerces

Etat Civil



Naissances

Alban DELECROIX
né le 12 décembre 2020
Aïdan LE GUYADER
né le 29 décembre 2020
Alba PAPIN née le 19 janvier
Agathe LEBOLLEUX
née le 5 février
César DUCHESNE
né le 16 février

Mariages



Marielle LENOIR &
Cyril DAIGNEAU le 8 février

Décès

Muguette MARTIN
épouse PICOULEAU
le 28 février
Géraldine GANDON
épouse MORANCÉ
le 7 mars



Le Coin des Infos

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ?

La loi du 28.10.1987 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et de leurs devoirs



Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Seul le recensement permet la convocation à la JDC environ 1 an après.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille ou en ligne pour certaines communes www.service-public.fr



pour répondre à toutes vos questions sur la JDC, connectez-vous à majdc.fr, vous pourrez ainsi :

- Découvrir ce qu'est la JDC
- Télécharger votre convocation
- Changer la date de votre JDC
- Etre guidé jusqu'au site de convocation
- Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC en cas de perte du certificat remis

Un délai de 2 à 4 mois après votre recensement est nécessaire pour créer votre compte. Mais pour être automatiquement alerté de cette possibilité, n'oubliez pas de laisser une adresse mail lors de votre venue en mairie.

Pour tout renseignement contactez le Centre du service national d'Angers



09 70 84 51 51 Lundi au jeudi 09h à 11h30 – 13h15 à 16h00 Vendredi : 09h à 12h - 13h15 à 15h30



csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Pas d'accueil public



Dimanche 20 juin 2021 : 1er tour
Dimanche 27 juin 2021 : 2ème tour

Date limite d'inscription sur les listes électorales : 7 mai 2021

Comment s'inscrire ?

en mairie ou sur le site service-public.fr. Vous munir des documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669 (disponible en mairie ou téléchargeable sur notre site ou sur service-public.fr)

Les élections départementales

Elles sont organisées pour élire les conseillers départementaux. Elles ont remplacé les élections cantonales depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Ils forment l'assemblée qui dirige le département, le conseil départemental (nouveau nom du conseil général). Le conseil départemental "règle par ses délibérations les affaires du département". Ils sont renouvelés dans leur intégralité tous les six ans. Ils sont élus au scrutin binominal à deux tours dans le cadre des cantons du département. Chaque binôme de candidats et de leurs remplaçants est obligatoirement composé d'une femme et d'un homme.

Les élections régionales

Elles sont organisées pour élire les conseillers régionaux. Les conseillers régionaux composent l'assemblée délibérante de la région. Le conseil régional règle les affaires de la région en assemblée plénière ou en commission permanente. Les élections régionales sont organisées tous les six ans. Les conseils régionaux sont renouvelés intégralement. Le mode de scrutin est un scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire.



Retour sur le sondage « Quel service à la population aimeriez-vous voir se développer sur la commune ? »

Nous avons eu peu de retours mais nous remercions ceux qui se sont exprimés.

Nous travaillons déjà sur les projets suivants :

- Accueillir de nouveaux professionnels de santé en particulier un nouveau médecin généraliste,
 - Proposer un nouveau service de mobilité (Mouv'nGo) afin de disposer d'une borne de recharge pour véhicule électrique et de 2 voitures électriques en autopartage (location),
 - Continuer de dynamiser le centre bourg en louant le nouveau local commercial face à la boulangerie (un commerce de proximité devrait bientôt ouvrir),
 - Création d'un verger communal, d'une forêt comestible (route d'Ecommoy) et d'une zone humide (projet en cours d'étude rue des Tilleuls) qui permettront d'organiser de nouvelles activités et qui permettront à ceux qui le souhaitent de s'investir.
- Concernant l'idée d'une boîte à livres pour échanges et dons, bien que nous ayons déjà une bibliothèque municipale, cela pourrait s'envisager et sera discuté avec les élus.
Enfin concernant les jeux pour enfants, c'est une bonne idée, qui sera étudiée lors des prochains budgets.



Bibliothèque Les Mots Passants

Comme tous les mois des nouveaux jeux et livres ont fait leur apparition dans nos rayonnages.

Le fonds jeunesse et notamment manga se développe. Une forte demande de nos jeunes que nous accueillons avec fierté à l'heure où les ados désertent les bibliothèques.

La bibliothèque compte 420 adhérents. Merci de votre confiance. Pour 5 euros par an, accédez à plus de 13 000 documents, plus d'une centaine de jeux et plus de 600 CD. Vous disposerez d'un réseau de 2 bibliothèques et d'une seule carte.

Pas moins d'une salariée et de 15 bénévoles sont à votre service pour vous accueillir sur le réseau.



« TESTE TA CULTURE MANGA »



1) Que signifie le mot manga en japonais ?

- a) Bande dessinée
- b) Image dérisoire
- c) Image animée

2) Comment est appelé un auteur de manga ?

- a) Mangauteur
- b) Mangato
- c) Mangaka

3) Comment s'appelle la catégorie de mangas destinée aux jeunes filles adolescentes ?

- a) Romance
- b) Shōjo
- c) Magical Girl

4) À l'inverse, comment s'appellent les mangas destinés aux jeunes garçons adolescents ?

- a) Nekketsu
- b) Shōnen
- c) Pansu

5) Quel est le nom d'un dessin animé japonais ?

- a) Anime
- b) Manga
- c) Cartoon

6) Quel est le nom des réunions où l'on se déguise comme un personnage de manga, d'anime ou de jeux vidéo ?

- a) Cosplay
- b) Comic Strip
- c) Meeting

A très vite,
Solenne RAGAIGNE
Bibliothécaire
biblio.brette.stmars@gmail.com
02.43.39.66.56
Retrouvez toutes les infos sur le site de la bibliothèque
www.smo-brette.bibli.fr

Réponses : 1b, 2c, 3b, 4b, 5a, 6a

LES Ecoles

Ecole maternelle La Pastourelle

Intervenante musique (DUMISTE de l'école communautaire) : Chaque vendredi pendant 10 semaines, les enfants bénéficient de séances de musique avec Nathalie Tomczyk. Cela permet de faire découvrir différents styles musicaux, de travailler l'écoute, le rythme... Et d'écouter et observer de vrais instruments de musique (notamment le violon).

Spectacle de Noël :

Au mois de décembre, nous sommes allés à la salle des loisirs pour découvrir le spectacle de Planète Mômes « la folle vadrouille de Noël ».

Dans ce spectacle interactif, nous avons voyagé dans plusieurs pays et dansé. Nous avons aussi appris une chanson pour la chanter au Père Noël.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE RENTREE 2021 (enfants nés en 2018)

Afin d'organiser au mieux la rentrée 2021, merci de procéder au plus vite à l'inscription de votre enfant.

Pour cela, vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur le site internet de la mairie : enfance et jeunesse/ accueil périscolaire/ « DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION AUX ECOLES ET AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES »

A déposer dans la boîte aux lettres de l'école maternelle ou par mail : accperi@laposte.net



Goûter de Noël et venue du Père-Noël à l'école : Avant les vacances de Noël, nous avons pris un petit déjeuner de Noël (offert par la municipalité) et le Père Noël, qui avait déposé des cadeaux pour les classes au pied du sapin, est venu nous dire bonjour et nous a apporté des bonbons (cadeaux et bonbons offerts par l'amicale des écoles).



Agrandissement du restaurant scolaire

L'extension du restaurant scolaire (82.50 m²) a été réalisée afin de créer un espace de restauration maternelle suffisant au regard du nombre d'enfants mangeant à la cantine.

L'objectif premier de cet agrandissement est de permettre au restaurant scolaire de pouvoir accueillir tous les élèves durant un seul et même service, et, ainsi, faciliter l'organisation du personnel municipal.

En effet, l'augmentation de nos effectifs maternels, avec l'ouverture d'une classe supplémentaire en septembre 2019 et une 5e classe en septembre 2021, ne permettait plus au réfectoire actuel de pouvoir accueillir tous les enfants de l'école maternelle.

Cette extension permet également de traiter phoniquement celle-ci ainsi que le restaurant maternel existant situé à proximité immédiate.

Coût estimatif de l'opération et postes de dépenses prévus : 157 341 € HT, dont : acquisition du mobilier : 5 000 €, travaux de construction : 132 000 €, SPS et CT : 2 841 €, honoraires de l'architecte : 17 500 € - COUT TOTAL : 157 341 € HT.



Clin d'oeil

Plantation du verger communal « Une naissance, un arbre »

Le 20 mars dernier, les enfants nés en 2019 ainsi que leurs parents étaient conviés à planter un arbre. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet « Un arbre, une naissance » soutenu par la Région Pays de la Loire. Chaque enfant peut devenir parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

La démarche a été réfléchie dans une plus grande ampleur avec la création d'un verger mais aussi d'une forêt comestible.

Jules Ancion, un jeune de la commune a soutenu le projet « Il a apporté énormément d'idées notamment le jardin comestible, il a des connaissances en permaculture. Une association devrait être créée pour faire vivre le lieu.

Nous souhaitons dans l'avenir faire participer les écoles. Chaque habitant pourra s'approprier cet endroit, à la fois pédagogique et relaxant ».

En novembre prochain, les enfants nés en 2020 pourront à leur tour être parrain d'un arbre. La forêt comestible sortira aussi de terre et les derniers aménagements seront effectués. Le partenariat « Un arbre, une naissance » s'articule sur 5 ans. Nous avons donc le temps et l'espace pour pouvoir aménager un lieu où la biodiversité trouvera sa place » conclut Laurent TAUPIN.



Béatrice Latouche, Conseillère Régionale, venue soutenir le projet.

LES Associations

Basket Les Mouettes



Comme toutes les associations et certains commerces de la commune de SAINT MARS D'OUTILLE, les Mouettes ne peuvent pas assurer leur activité de basket-ball, ni faire de manifestations (loto, soirée du club, tournois).

Cependant, nous essayons de mettre des interventions par mail ainsi que sur les réseaux sociaux en transmettant d'anciennes photos du club ou en transmettant des vidéos réalisées par notre service civique.

Le club cherche à trouver des solutions pour reprendre le basket en respectant les conditions sanitaires et commence à envisager la saison prochaine. Nous espérons pouvoir retrouver nos terrains rapidement et vous revoir.

Le bureau du Club des Mouettes
Camille FOLLENFANT 07.86.45.47.66



L'Arche La Ruisselée



Chaque année, L'Arche La Ruisselée vous propose une vente à l'atelier La Roseraie : bougies, broderies, poteries, mosaïque, artisanat en bois... et d'autres belles créations uniques !

Cette année, en cette période particulière pour tous, nous avons dû nous adapter. Vous avez été nombreux à nous rejoindre sur notre page Facebook « Marché Virtuel La Roseraie » pour soutenir notre lancement du « click & collect », nous vous en remercions grandement.

Nathanaël, Samuel, Gabriel et l'ensemble de la Ruisselée sont plein d'énergie pour vous confectionner de nouvelles commandes d'artisanat, alors, en attendant de nous retrouver, n'hésitez pas à consulter notre page Facebook !
Merci pour votre soutien.



Pose et bénédiction de la première pierre d'une chapelle

Le vendredi 19 mars n'était pas une journée ordinaire pour les résidents de L'Arche la Ruisselée. La communauté célébrait la pose et la bénédiction de la première pierre d'une chapelle en présence de l'évêque du Mans, Mgr Yves Le Saux, et de Laurent Taupin, maire de Saint Mars d'Outillé. L'association L'Arche la Ruisselée est un établissement médico-social qui accueille 29 adultes en situation de handicap mental. Enracinée dans la foi chrétienne, ouverte à tous, l'association a été fondée il y a 36 ans à St Mars d'Outillé et fait partie de la fédération de L'Arche Internationale (<https://www.larche.org/fr/accueil>).

Les personnes accueillies par l'association souhaitent depuis plus d'une vingtaine d'années la construction d'une chapelle. Au cours de cette période, une recherche de fonds a été lancée et a permis à ce projet de voir le jour grâce à la générosité de nombreux donateurs, dont certains saints martiens que nous remercions vivement ! Située au 13 rue du 8 Mai, les travaux vont débuter fin avril pour une inauguration estimée en fin d'année.

L'Arche La Ruisselée 13 rue du 8 Mai
02.43.42.70.96 / [laroseraie@arche-laruisselée.org](mailto:lacroseraie@arche-laruisselée.org)



Marché Virtuel La Roseraie

Les Turbulents Saint Martiens



ON NE VOUS OUBLIE PAS !!!

Nous n'avons malheureusement pas de dates de manifestations à vous communiquer mais sachez que dès que les règles sanitaires nous le permettront Nous répondrons présents !!! Les Turbulents ont TOUS hâte de vous retrouver et animer de nouveau notre village !

Yves NIVAULT 06.20.34.84.66



Opération Bouchons Sarthe 72

L'association «Opération Bouchons 72» (loi 1901 à but non lucratif) fondée en 2003 a pour but de collecter toutes sortes de bouchons plastiques (bouteilles d'eau, jus de fruit, lait, produits ménagers, gobelets de lessive, boîtes d'édulcorant, couvercles de pot de crème...) et bouchons en liège. Les fonds reçus sont répartis sous forme de dons au bénéfice des handicapés résidant en structures d'accueil en Sarthe.

Points de collecte sur la commune : mairie, déchetterie, écoles, épicerie, foyer d'hébergement l'Arche de la Ruisselée, pharmacie.

Pierrette BREBION 02.43.40.91.61 / 06.17.12.41.88
Site internet : operationbouchons72.wordpress.com

Tarot Club

Comme toutes les associations, le club de tarot de Saint Mars broie du noir en attendant des jours meilleurs, pandémie oblige. N'ayant plus pratiqué depuis un an (déjà !), rien de neuf à dire. Alors pourquoi ne pas évoquer ce jeu sous un autre angle, celui de son histoire.

Histoire du jeu de tarot

Les historiens, comme souvent, ne sont pas tous d'accord sur certains points. Toutefois beaucoup s'accordent sur de nombreux aspects et ont tordu le cou à des affirmations qui ont longtemps perduré.



Atout 19

Par exemple ils sont maintenant d'accord sur la chronologie :

- Le jeu de tarot est né dans l'Italie du nord au 15ème siècle. Le terme tarot vient de l'italien Tarocco.
- L'utilisation des cartes du tarot en cartomancie est postérieure au jeu contrairement à ce qu'on a souvent cru.
- A l'inverse, des cartes à jouer ont existé dès le 14ème, donc avant le tarot, en provenance d'Asie.
- La belote, jeu très répandu, est le résultat d'une longue évolution mais n'est apparue en France qu'au début du 20ème. Idem pour le bridge qui a connu une très longue succession d'étapes avant d'en arriver à sa forme actuelle au 20ème.

Evolution des cartes du jeu de tarot

Le tarot a connu lui aussi sa forme actuelle au début du 20ème. Mais la base du jeu, l'âme du jeu, sont ancestrales, ce qui en fait une de ses particularités. On a retrouvé trois jeux du 17ème comportant toutes les particularités du jeu de tarot : jeu de 78 cartes, des cartes différentes pour les atouts et les couleurs, la présence d'une tête supplémentaire (le cavalier), les 21 atouts, les 3 « bouts ».

C'est la présentation du jeu qui a beaucoup évolué.

Au départ les jeux italiens comprenaient des atouts illustrés par des personnages célèbres (roi, reine, pape) et des thématiques très symboliques (la justice, la mort, l'amoureux, la force, la fortune...), leur numérotation reprenait les chiffres romains.

L'Atout 19 : le soleil, tarot dit de Marseille, début du 18ème.

Les 4 « couleurs » utilisées sont sans aucun rapport avec celles d'aujourd'hui (trèfles, carreaux, cœurs, piques) mais déjà déjà au nombre de 4 : « le bâton, la coupe, le denier et l'épée ».



Il y a même eu des jeux avec 4 animaux : les paons, les lions, les perroquets et les singes.

Ces cartes étaient elles aussi illustrées. Le cavalier de « bâton », extrait également du tarot marseillais. De cette abondance de décorations résultait une mauvaise lisibilité des cartes. Les nombres et les titres sont souvent trop petits. Cela représentait un frein au développement de la pratique du jeu. Notez que sur l'image du 19 d'atout, le 19 n'est pas écrit « XIX » comme on le ferait maintenant, mais « XVIII »!

Il faut admettre que cela ne favorise pas non plus une lecture facile.

Parti d'Italie, le jeu a pénétré plusieurs pays d'Europe probablement « grâce » aux guerres.

Les jeux de carte étaient une pratique répandue chez les soldats.

Le thème des images fera place à de nombreuses autres inspirations en raison de cultures différentes en France et en Allemagne principalement. Les cartiers (fabriquant de cartes) influenceront également ces dessins à mesure des progrès dans les techniques de reproduction.



Cavalier de bâton

Le jeu moderne

Le tarot moderne propose des scènes de la vie de tous les jours pour les atouts, avec des nuances plus urbaines ou plus rurales. Pour les cartes des couleurs, seules les « têtes » ont des dessins, ce sont des bustes. La popularité du jeu a elle aussi influencé son évolution. Plus développé en France qu'en Italie, il a ensuite perdu son audience en France à la fin du 17ème pour quasi disparaître au 18ème à l'exception de l'est du pays avec les tarots de Strasbourg ou de Besançon.

Alors que dans le même temps il se popularise en Allemagne. Les 4 couleurs du tarot moderne (trèfle, carreau, cœur et pique) ont une origine française mais ce sont les allemands qui les ont imposées. L'Allemagne a également opté pour les chiffres arabes qui se sont généralisés partout.

Puis ce fût l'inverse, allemands et autrichiens ont délaissé le Tarot et il est revenu chez nous au début du 20ème. On parlait d'ailleurs du tarot allemand. La France est devenu le pays où il est le plus pratiqué.



Les cartes n'étaient utilisables que dans un sens, avec un haut et un bas. La dernière trouvaille des cartiers est l'effet miroir des cartes. La carte est « coupée » en deux, il n'y a plus de haut et bas. Sur certains jeux cet effet miroir permet aussi d'avoir 2 illustrations différentes.



Attention : il existe des jeux où les atouts n'ont qu'un numéro en haut et un en bas. Une fois la carte rangée dans la main, le nombre se retrouve toujours en haut à gauche et on ne peut pas ranger son jeu dans l'autre sens, ce qui peut gêner certains joueurs, les gauchers en particulier.

Espérons que cette histoire du jeu de tarot, très succincte, vous donnera l'envie de le pratiquer. Le club de St Mars reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Jean-Louis DAUBIAS
06.83.21.33.58

ZOOM

LES RÈGLES à retenir ...

Entretien de la voie publique

Les services municipaux assurent le nettoyage et l'entretien des espaces publics : propreté des rues des centres-bourg, désherbage des grands axes, élagage et fauchage en bordure des voies communales et des chemins ruraux, curage des fossés pour l'écoulement des eaux de pluie...

Mais il revient également aux administrés l'entretien de la voie publique qui longe maisons et jardins.

- Locataire ou propriétaire, il vous revient en effet de balayer, désherber et nettoyer trottoir et caniveau sur la partie de la voie publique qui longe votre maison ou votre jardin.

- Comme les services techniques municipaux, préférez aux produits phytosanitaires (interdits et dangereux pour la santé) l'arrachage et le binage. Une méthode qui exige un peu de patience mais indispensable pour ne pas polluer notre si belle campagne !

- Pensez aussi à éliminer les plantes invasives dans votre jardin ou sur votre trottoir afin de limiter leur prolifération.



Feux de jardin et de déchets verts interdits

-Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure. **Attention ! Les déchets verts étant assimilés à des déchets ménagers, leur brûlage est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental dans le cadre du Grenelle de l'environnement.**

Le saviez-vous ?

50 kg de déchets brûlés = 6 000 km parcourus avec un véhicule Diesel récent = 150 trajets aller-retour à une déchetterie située à 20 km de chez soi !! Vous pouvez donc les broyer, les utiliser en compost ou les déposer dans les déchetteries.

Et pour éviter tout incendie accidentel, vous devez débroussailler votre friche en zone urbaine chaque année avant le 30 mai.

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT !**



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



Élagage des arbres

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

De leurs côtés, les services de la commune et d'ENEDIS effectuent chaque année des travaux d'élagage. Ces interventions ont lieu le plus régulièrement possible en fonction du degré de dangerosité.

Taille des haies

Si les branches et feuillages de vos plantations avancent au-dessus des voies publiques et voies privées ouvertes à la circulation, vous devez les élaguer sur toute leur hauteur.

Les haies doivent être taillées régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les trottoirs et gêner le cheminement des passants. Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 mètres.

Par ailleurs un voisin est en mesure de contraindre le propriétaire d'un arbre à couper les branches qui dépassent sur sa propriété, mais il est aussi en droit de récolter les fruits tombés naturellement des branches qui dépassent sur sa propriété. La tailles des haies et des arbres est déconseillée du 15 mars au 31 juillet inclus afin de ne pas porter atteinte aux oiseaux (arrêté du 24 avril 2015).



**Choisir le bon moment
c'est moins dérangeant!**



Une Page D'histoire

Louis Séraphin Lair : Le maire qui s'opposa à Napoléon III

Brette les Pins, 29 mai 1814 voit la naissance de Louis Séraphin. Fils d'un cultivateur, Louis LAIR et de Thérèse Catherine CAZEAU, il se marie avec une jeune femme de 19 ans, Paulixène, Désirée LASNEAU le 30 avril 1839 à Chemiré sur Dême. Ils auront trois enfants : Louis en 1841, Georges en 1847 et Marcelle en 1849.

Notaire de profession depuis 1843, on le retrouve dans des affaires immobilières comme celle de la Gonterie en 1847 où il est cité comme propriétaire, marchand de bois sur la commune. Deux ans après le début de la Seconde République et l'élection à la présidence de Louis Napoléon BONAPARTE, il devient maire de Saint Mars en 1850 à l'âge de 36 ans. Cependant, la situation politique change rapidement lorsque le 2 décembre 1851, le président décide de faire son coup d'état car il lui est interdit d'enchaîner un deuxième mandat. De fait, la démocratie disparaît et s'installe alors un empire où son chef cumule tous les pouvoirs. Il décide de faire taire toute protestation à l'assemblée mais également en province. Quelques soulèvements républicains apparaissent mais certains sont arrêtés de manière préventive afin d'éviter toute résistance. Parmi eux, on trouve de grands noms comme Victor HUGO ou Victor SCHOELCHER. Nombreux sont des libéraux bourgeois comme Louis, ce nouveau maire de Saint Mars. La terreur s'installe, utilisant les préfets pour les arrestations, avec ses fusillades, ses déportations comme au bagne de Cayenne ou en Algérie pour une durée de 5 à 10 ans, ses procès militaires, ses révocations comme l'historien Jules MICHELET. La presse est muselée, empêchant toute critique du pouvoir. Beaucoup s'exilent par peur d'être arrêtés. 40 000 personnes sont envoyées au bagne de Cayenne en Guyane dont près de la moitié ne reviendront pas et 45 000 personnes sont enfermées en métropole.

On trouve en fait trois catégories : les « convaincus d'avoir pris part aux insurrections récentes » qui sont déportés en Guyane ou en Algérie, « les chefs reconnus du socialisme » qui sont expulsés du territoire, les hommes « qui se sont faits remarquer par leur violente hostilité au gouvernement » qui doivent être « momentanément éloignés de France ».

A priori, Louis a eu des propos hostiles au gouvernement. Au-delà des directives gouvernementales, on ne semble guère pardonner aux membres des professions libérales ou notables « traîtres » à leur condition sociale. Comme les autres expulsés (6 % des condamnés), Louis est emmené à la prison du Mans. Le 20 février 1852 la sentence est annoncée officiellement dans les journaux. Il se trouve exilé peu de temps après sur l'île de Jersey, en même temps que Victor HUGO. Il fait partie des 2 500 exilés politiques. Il vit alors à Saint Héliar.

Pendant ce temps, il est remplacé à la mairie de Saint Mars par le notaire Auguste LEROY. Un autre habitant est également victime de la répression : Joseph JOUANNEAU, maçon à Saint Mars, est éloigné du village en dehors du département.

Il faut attendre 1859 pour voir une amnistie de ces condamnés politiques. Certains rentrent mais d'autres attendent la fin du régime de Napoléon III en 1870. Le retour de la République va célébrer cette résistance à l'oppression en allant jusqu'à indemniser les survivants et ériger des monuments.

Louis décède au Mans le 6 décembre 1894 à l'âge de 80 ans.

Laurent Bervas



L'arrestation des députés réfugiés dans la mairie du 10^e arrondissement, le 2 décembre 1851.

— La commission départementale de la Sarthe a décidé que les détenus politiques, dont les noms suivent, seraient expulsés de France :
Louchet (Victor), négociant au Mans; Girard (Louis-Eugène), propriétaire à Bonnétable, ex-membre du conseil général; Lair (Louis-Séraphin), marchand de bois à Saint-Mars-d'Outillé, ex-maire de cette commune; Neveu (François), cultivateur à Nueil-le-Jalais; de la Bousinière (Edouard-Alexandre), propriétaire au Mans; Cornilleau (Jean-Baptiste), menuisier à Brette. Elle a condamné à la transportation en Algérie le nommé Mégret (Jacques-Hippolyte), cordonnier, à Jupilles. Nous avons déjà annoncé la condamnation de l'ex-curé de Neufchâtel, Guyon, à la peine du bannissement, et la condamnation du sieur Granger (Charles), de Mamers, à la transportation en Algérie. Tous ces individus attendent, à la prison du Mans, que le gouvernement ait statué définitivement sur leur sort en sanctionnant les décisions de la commission départementale.

Sources :

- Inventaire des demandes et dossiers de recours en grâce des condamnés des commissions mixtes de 1852-index des articles BB/22/131/1 à 189 volume 2, tranche alphabétique D-M par Danis HABIB
- Extrait du journal le Constitutionnel du vendredi 20 février 1852
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sm/BB22%20131-189%20D-M.pdf>
- http://www.siv.archivesnationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdf/IR.action?irlD=FRAN_IR_005522
- <http://gw.geneanet.org/nduvernois?n=lair&oc=&p=louis+seraphin>
- http://poursuivis-decembre-1851.fr/index.php?page=lieux_naissance/france_metropolitaine&filtre=sarthe&tri=lieu_naissance
- <http://n.metairie.free.fr/fiches/fiche559.html>
- <http://chr.menu.free.fr/fiches/fiche1122.htm>
- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10000149q/f313.image>
- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k669567d/f2.item.r=lair%20Louis%20s%C3%A9raphin.zoom>
- https://1851.fr/wp-content/uploads/2016/01/bertrand_dea.pdf
- Agulhon Maurice, Coup d'Etat et République, Presse de Science Politique, 1997.
- Miquel Pierre, Le Second Empire, Paris, Fayard, 1992.
- Tulard Jean, Le dictionnaire du second Empire, Fayard, 1992.

Juste pour rire !

